

Cluses, le 27/03/2019

## Déclaration de conformité RoHS

Toutes les pièces fabriquées par CLUFIX sont en conformité avec les directives 2011/65/UE (8 juin 2011) et 2015/863/UE (31 mars 2015) du Parlement Européen et du Conseil, relatives à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques.

Les pièces en acier sont conformes à l'exemption 6a.  
Dans ce cas, la concentration du plomb en tant qu'élément d'alliage dans l'acier pour l'usinage respecte la limite de 0,35% de plomb en poids.

Les pièces en aluminium sont conformes à l'exemption 6b  
Dans ce cas, la concentration du plomb en tant qu'élément d'alliage dans l'aluminium respecte la limite de 0,4% de plomb en poids.

Les pièces en laiton sont conformes à l'exemption 6c  
Dans ce cas, la concentration du plomb en tant qu'élément d'alliage dans le laiton respecte la limite de 4% de plomb en poids.



Didier Elain  
Rsp Qualité & Informatique  
Tel : 04 50 98 86 73  
Fax : 04 50 18 69 83  
E-Mail : [didier.elain@clufix.com](mailto:didier.elain@clufix.com)